

MAIRIE DE MOUZEUIL ST MARTIN
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 juin 2017

Présents : MM COULON Anne-Marie, VERDON Denis, JOUINEAU Laurence, CHAUVET Jean, VALIN Françoise, RIVIERE Dominique, FAIVRE Nathalie, FILLON Nicolas, VEQUAUD Adélaïde, MIAU Magali, TURCOT Marie-Annick, MATUSIAK François, DURAND Georges, ANNEREAU Frédérique

Pouvoir : Monsieur Olivier BOISSEAU a donné procuration à Madame Magali MIAU

Secrétaire : Madame Françoise VALIN

2017-D-28 INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer une indemnité de gardiennage au curé affectataire de l'église communale d'un montant annuel de 120.97 €.

2017-D-29 TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Trois entreprises ont fait une offre.

Entreprises	Tranche ferme	Tranche Conditionnelle 1	Tranche conditionnelle 2	Montant TTC
COLAS CO	123 757.80 €	26 778.00 €	4 470.00 €	155 005.80 €
EIFFAGE	131 593.44 €	25 384.80 €	4 308.00 €	161 286.24 €
SOTRAMAT	122 724.00 €	22 410.00 €	3 600.00 €	148 734.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, considérant que l'entreprise SOTRAMAT TP est la mieux-disante, décide de lui attribuer le marché et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2017-D-30 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MARDIS DE MOUZEUIL

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 80€ à l'association des Mardis de Mouzeuil pour l'achat de fournitures suite à la restauration de cadres à la mairie.

2017-D-31 INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE 2017/2018

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental la poursuite de l'accompagnement organisationnel au programme « interventions musique et danse en milieu scolaire ».

2017-D-32 REVISION DU LOYER DE LA BOULANGERIE

Après délibération, le Conseil Municipal fixe le loyer de la SARL HAMON/BRETHES à 1300.45 € à partir du 1er février 2017.

2017-D-33 REVISION LOYERS Sarl TOURNADE et ALLETRU Vanessa

Après délibération, le Conseil Municipal fixe le montant des loyers comme suit :

Sarl TOURNADE	:	303.96 € au 1 ^{er} mai 2017
Vanessa ALLETRU	:	202.64 € au 1 ^{er} juin 2017

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Après délibération, le Conseil Municipal décide de créer l'emploi d'agent polyvalent, à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires à compter du 19 juin 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Voir pour la fermeture de la plaine des sports avec la commission sport
Prochaine réunion de Conseil le 6 juillet à 20h30

Nous, Maire de la Commune de Mouzeuil St Martin, pour être affiché le 16 juin 2017 à la porte de la Mairie, Conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A MOUZEUIL ST MARTIN,
le 21 juin 2017
Le Maire
Anne-Marie COULON